



Redigé en Collaboration.

Religion, Politique, Agriculture, Commerce, Industrie et Colonisation.

N. PAGE Administrateur

Alphonse COUTURE CONSEIL DE VILLE DE HULL

Horloger et Bijoutier RUE PRINCIPALE, LE SEUL ENDROIT où l'on peut se procurer des bijoux de toutes espèces à des prix qui défient toute compétition.

VENANT D'ARRIVER, un lot considérable de montres pour dames et messieurs et bijouteries les plus nouvelles. REPARATIONS Une SPECIALITE à court délai. COUTURE HORLOGER ET BIJOUTIER. No. 96 Rue Principale, Hull

Voici le Temps

Pour faire l'usage des eaux Minérales

CARABANA, FRIEDRICHSHALL, HUNYADI JANOS, ST. LEON, RUBINAT, APENTA, BOUR BOULE, VICHY, etc. etc.

R. A. Helmer, Pharmacien.

LA GOLDIE & McCULLOCH Co. L'd GALT ONT.

MANUFACTURIERS D COFFRES-FORTS, A epreuve du FEU et des IVOLEURS Aussi les "Engins Wheelock", les "Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois." Machines, Chaudières pour Scieries. Poulies et toutes sortes de machines pour scieries.

F. W. BINDON, Agent général. Office : 181 rue Sparks, Ottawa.

AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

- M. BARRETTE, P. H. CHARRON, ANT. PARENT, O. CHLNIER, B. CARRIERE, D. CHARRON, M. J. LAVERDURE, A. LABELLE, J. MARTEL, P. DAOST, F. LAROCHE, F. ROUDEAU, Wrightville.

Demandez la mar CARBE ROUGE, que du MANUFACTURÉ PAR

WM. HOWE, BLOC HOWE OTTAWA.

RICHELIEU HOTEL

M. J. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, Montréal, remercie le public voyageur du patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère qu'il continuera de l'encourager comme par le passé. L'hôtel est doté de toutes les améliorations modernes et peut accommoder 200 personnes à des prix très modérés. Les entrées de l'hôtel Richelieu : on seules en [sur la rue Saint-Vincent. L'entré e la place au-dessus de la rue de la place Richelieu depuis ans.]

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT D'OTTAWA. SÉANCE DU 27 AOUT 1897

UNE assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, conformément aux dispositions de la Charte de la dite Cité à huit heures et demie du soir, vendredi, le vingt-septième jour d'août, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire W. F. Scott au fauteuil et les échevins Caron, Richer, Farley, Ste-Marie, Laurin, Fortin, Dupuis, Poirier, Raymond, Reinhardt, Falardeau et Helmer formant quorum du dit conseil.



REGLEMENT NO. 70

Concernant l'émission de débetures au montant de \$53,500. pour l'extension de l'Aqueduc.

Il est ordonné, résolu et statué par règlement du Conseil de la Cité de Hull, et le dit conseil ordonne et statue comme, suit savoir :

ATTENDU que la Cité de Hull a décidé d'étendre et de prolonger son aqueduc dans les limites de la dite cité, extension et prolongement qui auraient pour effet de rapporter des revenus assez considérables à la dite cité, tout en protégeant la population et les propriétés contre le feu.

ATTENDU qu'il est nécessaire de se procurer par voie d'emprunt les moyens pécuniaires pour payer le coût et les frais de l'extension et du prolongement du dit aqueduc dans les limites de la dite cité de Hull, et ce, en vertu de "L'Acte d'incorporation de la Cité de Hull," et de tous autres actes qui pourraient s'y rapporter et plus particulièrement en vertu de la section trois cent soixante et treize (373) du dit acte d'incorporation ;

Et attendu que la Cité de Hull a ordonné, résolu et statué d'affecter une somme de cinquante trois mille cinq cents piastres pour l'extension et le prolongement de son aqueduc dans ses limites ;

Et attendu, que la somme de cinquante trois mille cinq cents piastres, à être effectuée par le présent règlement ainsi que toutes les autres sommes précédemment empruntées par la dite Cité de Hull, depuis son incorporation, ne s'élevaient pas à un montant représentant le quart de la valeur des immeubles situés dans les limites de la dite cité de Hull, d'après le rôle d'évaluation actuellement en force ;

Il est en conséquence ordonné, résolu et statué, par le présent règlement, lequel cependant n'aura force et effet, qu'après avoir été approuvé par la majorité des électeurs municipaux propriétaires, tel que voulu par les chartes d'incorporation de la dite Cité de Hull, savoir :

Que pour étendre et prolonger le dit aqueduc et faire tous les travaux en rapport avec tel extension et tel prolongement, et pour mettre les tuyaux, les bornes-fontaines et les valves nécessaires, dans les rues suivantes, savoir :

Quartier No. "Un." Sur la rue Brewery, "depuis l'extrémité du tuyau principal de dix pouces de la dite rue Brewery, jusqu'à la rue Front, le tuyau principal, dans cette dite extension, devant être de dix pouces de diamètre;" Sur la rue Philomène, "depuis le chemin de Chelsea, jusqu'à la rue Joshua, le tuyau principal dans cette dite extension, devant être de six pouces de diamètre;" Sur la rue Regina, "depuis le chemin de Chelsea, jusqu'à la dite rue Joshua, le tuyau principal de cette dite extension, devant être de six pouces de diamètre et devant avoir une borne-fontaine;" Sur la rue Victoria, "depuis le dit chemin de Chelsea jusqu'à la dite rue Joshua, le tuyau principal de cette extension, devant être de six pouces de diamètre et devant avoir dans la dite extension, deux bornes fontaines;" Sur la rue Joshua, depuis le dit chemin de Chelsea, jusqu'à la rue Victoria, le tuyau principal de cette extension, devant avoir six pouces de diamètre et devant y avoir dans cette dite extension, deux bornes fontaines;" Sur la dite rue Joshua, "depuis la rue Regina jusqu'à la sus-dite rue Victoria, le tuyau principal dans cette dite partie de l'extension, devant avoir six pouces de diamètre et devant aussi y avoir deux bornes fontaines dans cette extension ;

Quartier No. "deux." Sur la rue Wellington, "depuis le Château d'Eau, jusqu'à la rue Brewery, le tuyau principal de cette extension, devant avoir quinze pouces de diamètre;" Sur la rue Catherine, "depuis la rue Brewery, jusqu'à la rue Autumn, le tuyau principal de cette extension devant avoir cinq pouces de diamètre, et devant y avoir dans cette dite extension une borne fontaine;" Sur les rues Ravine et Autumn, "depuis la rue Wright jusqu'à la rue Anne, le tuyau principal de cette extension devant avoir six pouces de diamètre et devant y avoir deux bornes fontaines;" Sur la rue Rock, "depuis la rue Chaudière jusqu'à la rue Ivy, le tuyau principal de cette dite extension, devant avoir six pouces de diamètre, et devant contenir la dite extension deux bornes fontaines;" Sur les rues Ivy et Ravine, "depuis la rue Rock, jusqu'aux extrémités des dites rues, les tuyaux

principaux de cette extension, devant être de cinq et de trois pouces de diamètre;" Sur la rue Woburn, "depuis la rue Chaudière, jusqu'à ou près de la rue Ravine, le tuyau principal de cet extension devant avoir cinq pouces de diamètre et devant aussi y avoir deux bornes fontaines;" Sur la rue Chaudière, "depuis la rue Catherine jusqu'au sud de la rue Woburn, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre, et la dite extension devant contenir une borne fontaine;" Sur la rue Lana, "depuis la rue Wall, jusqu'à la rue Chaudière, le tuyau principal devant avoir trois pouces de diamètre;" Sur la rue Anne, depuis la rue Chaudière jusqu'à l'ouest de la rue Autumn, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre et la dite extension devant contenir deux bornes fontaines;" Sur la rue Chaudière, depuis la rue Charles jusqu'à la rue Rock, le tuyau principal devant avoir cinq pouces de diamètre.

Quartier No. "trois." Sur la rue Wright, "depuis la rue Dupont jusqu'à la rue Chaudière, le tuyau principal devant avoir cinq pouces de diamètre;" Sur la rue Albert, "depuis la rue Duke, jusqu'à la rue de l'Eglise, le tuyau principal devant avoir cinq pouces de diamètre;" Sur la rue Albert, "depuis la rue Dupont jusqu'à la rue Chaudière, le tuyau principal, devant avoir six pouces de diamètre et devant y avoir une borne fontaine dans la dite extension;" Sur la rue Charles, "depuis la rue Dupont jusqu'à la dite rue Chaudière, le dit tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre et devant contenir la dite extension une borne fontaine;" Sur la rue Chaudière, "depuis la rue Philomène, jusqu'à ou près de la rue Albert le tuyau principal devant avoir trois pouces de diamètre;"

Quartier No. "trois A." Sur la rue Dupont, "depuis la rue Charles jusqu'à la rue Queen, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre et la dite extension devant contenir deux bornes fontaines;" Sur la rue de l'Eglise, "depuis la rue Charles jusqu'à la rue Wall, le tuyau principal devant être de six pouces de diamètre, et la dite extension devant contenir une borne fontaine;" Sur la rue Wall, depuis la rue Duke jusqu'à la rue Hannah, le tuyau principal devant être de six pouces de diamètre;" Sur la rue Anne, "depuis la rue Duke jusqu'à la rue Dupont, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre et la dite extension devant contenir une borne fontaine;" Sur la rue Hannah, depuis la rue Charles jusqu'à la rue Wall, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre et la dite extension devant contenir une borne fontaine;" Sur la rue St. Florent "depuis la rue Queen jusqu'à la rue Adelaide, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre, et la dite extension devant contenir deux bornes fontaines;" Sur la rue St. Henri, "depuis l'extrémité du tuyau principal, jusqu'à la rue Adelaide le tuyau principal de cet extension devant avoir six pouces de diamètre, laquelle dite extension devant aussi contenir une borne fontaine;" Sur la rue St. Hyacinthe, "depuis la rue Queen, jusqu'à la rue Adelaide, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre et la dite extension devant contenir trois bornes fontaines;" Sur la rue St. Etienne, "depuis la rue St. Hyacinthe jusqu'à la rue Chaudière, le tuyau principal devant avoir trois pouces de diamètre;" Sur la rue Chaudière, "depuis la rue Queen jusqu'à la rue Adelaide, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre et devant, la dite extension contenir trois bornes fontaines;"

Quartier No. "quatre." Sur la rue Alma, "depuis la rue Victoria jusqu'à la rue Ottawa, le tuyau principal devant avoir cinq pouces de diamètre, et devant, la dite extension contenir une borne fontaine;" Sur la rue St. Joseph, depuis la rue Principale jusqu'à la rue Britannia, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre et la dite extension devant contenir une borne fontaine;" Sur la rue Ottawa, depuis la rue Britannia jusqu'à la rue Alma, le tuyau principal devant avoir cinq pouces de diamètre;"

Quartier No. "cinq." Sur la rue Division, "depuis la rue Albion jusqu'à la rue Kent, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre et la dite extension devant contenir une borne fontaine;" Sur la rue Britannia "depuis la rue Division jusqu'à la rue St. Bernard, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre et devant, la dite extension contenir trois bornes fontaines;" Sur la rue Albion, "depuis la rue Division jusqu'à la rue St. Bernard, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre, et la dite extension devant aussi contenir deux bornes fontaines;" Sur la rue St. Bernard, "depuis la rue Kent, jusqu'à la rue Britannia le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre;" Sur la rue Marston, depuis l'Avenue Laurier, jusqu'à la rue Stewart, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre, et la dite extension devant contenir une borne fontaine;" Sur la rue Stewart, "depuis la rue Marston, jusqu'à la rue Chamberlain, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre;" Sur la rue Chamberlain "depuis la rue Stewart jusqu'à la rue Lorne, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre et la dite extension devant contenir deux bornes fontaines;" Sur la rue Lorne, "depuis la rue Chamberlain jusqu'à la rue Cartier, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre, et la dite extension devant contenir une borne fontaine;" Sur la rue Cartier, "depuis la rue Lorne jusqu'au Creek, le tuyau principal devant avoir six pouces de diamètre, et la dite extension devant contenir une borne fontaine."

Un emprunt de cinquante trois mille cinq cent piastres soit effectué dans ce but, sur le crédit de la dite cité.

Qu'afin de pouvoir faire ou faire faire les travaux sus dits qui sont d'utilité publique et qui auront pour effet d'augmenter considérablement les revenus du département de l'aqueduc, tout en augmentant la valeur de la propriété dans les endroits où la dite extension ou le dit prolongement de l'aqueduc doit avoir lieu, le conseil de la Cité de Hull soit, et il est par le présent règlement autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la dite Cité de Hull des débetures pour un montant n'excédant pas cinquante trois mille cinq cent piastres courant.

Les dites débetures à être émises seront de la dénomination de cinq cent piastres chacune et porteront intérêt au taux de quatre par cent par année.

Les dites débetures lors qu'ainsi émises seront signées par le maire de la Cité de Hull et contre-signées par le greffier de la dite cité et seront revêtues du sceau de la dite Cité ;

Les dites débetures seront faites payables au porteur d'icelles dans quarante ans de et après la date de leur émission, au bureau du trésorier de la dite Cité de Hull, en la dite Cité de Hull.

L'intérêt sus-dit sera payable semi-annuellement, savoir les premiers jours des mois de Octobre et de Avril de chaque année, après leur dite émission, au bureau du dit greffier de la dite cité ;

Il sera annexé à chaque dite débeture des coupons pour le montant des dits paiements semi-annuels de l'intérêt, lesquels dits coupons seront signés par le maire et contre-signés par le greffier de la dite cité, mais ces dites débetures pourront être lithographiées sur les dits coupons; et les dits coupons seront

Suite sur la quatrième page.

L. MAGASIN

Le Plus Considérable de la Cité DOTTAWA



NOUS ne sommes pas des Equilibristes. Cependant, notre système de balancer les valeurs actuelles des meubles d'un côté, et les prix de ces derniers de l'autre, est un tour de force que nul autre établissement ne peut réussir à opérer.

EXEMPLE: Prenez nos Sofas-lits que nous vendons pour \$8.75 et qui sont aussi bons que les autres maisons vendent \$11.00

Nos Chaises, avec dossiers en fil métallique, que nous vendons à raison de \$9.95 sont supérieures à celles qui se vendent à des prix beaucoup plus élevés—les bras sont à ressort—elles sont spacieuses—Solin Russe.

Couchettes en fer ornements en cuivre—doubles, pour \$4.25—elle durent un siècle—ne se déforment pas—pas de punaises—toujours nettes et propres.

Chaises à diner, Bois dur dossiers hauts, pour 73 cts—à l'heure qu'il est certaines personnes les vendent \$1

Causeuses en jonc et en osier—d'un fini, style XVIIe siècle—spacieuses, seulement \$11.47—meuble d'ornement et en même temps très utile.

MEUBLES et Valeurs des Meubles Toujours contrebalancés

CHEZ BRYSON GRAHAM ET CIE.

Rues Sparks et O'Connor Ottawa

Envoyez chercher un échantillon de notre THE NOIR 3 lbs pour \$1.

DEMANDEZ

... LES ...

Allumettes

DE

E. B.

EDDY.

# 'LE SPECTATEUR'

Journal bi-hebdomadaire.  
Publié par la Société de Publications  
Conservatrice de Montréal.

**ABONNEMENT**  
Hull et Ottawa: Un an ..... \$2 00  
Six mois ..... 1 00  
Montréal et Québec: Un an ..... 2 00  
Six mois ..... 1 00

**ANNONCES—Mesure Nonpareil**  
Première insertion ..... 10 cts. la ligne  
Inscriptions subséquentes ..... 5 cts. la ligne  
Une fois la semaine ..... 5 cts. la ligne

**N. PAGÉ,**  
Administrateur.

BUREAUX et ATELIERS,  
No 154 RUE PRINCIPALE,  
HULL, O.N.E.

JEUDI, 16 SEPTEMBRE 1897

## LE BONUS

Le conseil de ville de Hull, recevait dernièrement de M. H. J. Beemer, président des lignes de chemins de fer Pontiac Pacifique et de la Vallée de la Gatineau, une communication des plus importantes. Ce monsieur sollicite de la corporation de cette ville, un bonus de \$50,000 en retour duquel il s'engagerait à prolonger les différentes lignes, plus haut mentionnées, jusque dans le centre même de notre ville. M. Beemer, s'engagerait de plus à construire les usines nécessaires à ces compagnies dans notre milieu. Voilà croyons-nous un projet en perspective qui mérite la considération la plus vive de la part de notre population. De fait, la réalisation de ce projet, aurait-elle pour effet de faire bénéficier et de favoriser en quelque manière la population de Hull? La solution est facile à conclure. La construction du prolongement des différentes lignes de chemins de fer comprend nécessairement un travail long et coûteux. Nos ouvriers qui se trouvent en ce moment sans travail et Dieu sait si le nombre se nomme légion, trouveraient à leur porte l'ouvrage tant désiré qui leur permettrait de réaliser des bénéfices et de vivre par le fait même à la subsistance de leur famille. D'ailleurs mettons de côté pour le moment les avantages immédiats qui découleraient de la réalisation du projet en question, et nous serons à même de nous rendre compte que ces lignes et usines seront par la suite d'un grand avantage pour notre classe ouvrière. Le commerce y gagnerait considérablement et les cultivateurs des environs trouveraient chez nous un marché facile, ignoré jusqu'aujourd'hui. Certaines personnes, et nous en connaissons, trouvent le chiffre du bonus un peu élevé, mais ma foi les bonus des accords modérés, et c'est toujours facile de s'entendre lorsque la bonne volonté se met de la partie. Nous conseillons humblement à MM. les membres du conseil, de cette ville, de songer un instant aux avantages nombreux que nous offre le président des lignes de chemins de fer en question. Rappelons ici l'exemple de la ville de St. Jérôme, qui à maintes reprises offerts des bonus à différentes manufactures et qui peut aujourd'hui se féliciter, à juste titre, de son esprit sage et entreprenant. Nous croyons que notre population aurait tort de rejeter l'avantage qui lui est offert et nous sommes convaincus que nos concitoyens ne regretteraient pas de légers sacrifices qui seraient bientôt comblés.

M. Mondou, député du Yamaska, dont l'élection était contestée, a admis que des actes illégaux ont pu être commis hors de sa connaissance, par ses agents. Cette admission a été annexée au dossier et jugement sera rendu par la cour de révision le 23 du courant. La cause avait été instruite devant l'hon. juge Alp. Ouhmet, du district de Richelieu. Chaque partie paierait ses frais en vertu d'une encaisse.

M. Mondou sera de nouveau candidat à l'œuvre immédiatement pour commencer sa campagne.

### C'EST DU A CELA

La faveur dont jouit le BAUME RHUMAL après de tout les maladies atteints de rhume, toux, grippe, bronchite, est dû à sa grande rapidité d'action et à son insurpassable efficacité. En vente dans toutes les pharmacies, 25 cts la bouteille.

## BANQUET A M. LAVERGNE

### M. le juge est honoré par ses Concitoyens

M. le juge Lavergne le premier juge créé par le gouvernement Laurier, a commencé, la semaine dernière à séjurer à Hull. M. le juge habitera Ottawa. Ses nombreux amis lui souhaitent une cordiale bienvenue.

Avant de quitter Arthabaskville, le barreau a tenu à témoigner son respect et son estime à son ancien bâtonnier, et à le féliciter de sa promotion. Un banquet d'honneur lui a été offert le dimanche précédent dans la salle de l'audience du palais de justice. L'édifice avait été superbement décoré et injolié pour la circonstance. L'intérieur n'était que fleurs et verdure. Le temps était magnifique et une centaine de convives ont pris place à la table. Parmi ceux-ci on a remarqué MM. P. A. Choquette; l'honorable M. Cormier, M. Cannon, assistant procureur général à Québec, L. O. David, Ernest Pacaud, le frère Julius, directeur du collège du Sacré-Cœur, Rodolphe Boudreau et Siméon Lelièvre, secrétaires du premier ministre, etc.

On peut dire avec assurance qu'il n'y a pas un village dans tout le pays qui aurait mieux fait les choses qu'Arthabaskville. M. Lavergne, M. le premier ministre, M. L. O. David, M. Doucet, bâtonnier, ont tenu avant le banquet une petite réception dans la chambre du juge.

A neuf heures entrèrent Mmes Laurier, Lavergne, David, Méthot, Lucuis Lavergne, Henri Laurier, Crépeau (fille de feu le sénateur Tasse), etc.

Des toast ont été bus à la santé de la reine, de M. Lavergne, de sir Wilfrid, du barreau, et des dames. Il y a eu des discours fort éloquentes.

### QUE FERA M. CHAPLEAU

De la *Trioune de Woonocket*:  
Personne n'a été surpris d'entendre M. Chapleau déclarer dans son discours de Salem, qu'il retournerait dans la fournaise de la politique.

Le lieutenant gouverneur de la province de Québec est un neveu, pour employer le qualificatif qui a fait la fortune de M. Beaugrand; les hommes de son tempérament sont nés pour le combat et leurs fortes âmes trouvent une âpre joie à recevoir et à porter des coups.

Mais cette déclaration, venant après un éloge sans réserve de M. Laurier, que M. Chapleau avait si noblement appelé « le dernier de nos grands hommes », nous amène naturellement à nous demander pour quels principes et sous quel drapeau le brillant disciple de Sir Georges Etienne Cartier reprendra les armes.

M. Chapleau s'est trouvé dans le passé en compagnie de petit hommes; mais si on lui a reproché de ne pas les avoir abandonnés plus tôt c'est précisément parce qu'il avait maintes fois menacé s'en séparer.

Il n'y a donc qu'une conclusion à tirer de ses paroles: ou il reviendra dans la politique à la tête des forces conservatrices et chef incontesté d'un parti réorganisé et nous pouvons dans ce cas prédire au gouvernement libéral une opposition courtoise et digne, ou il acceptera un poste d'honneur avec les « grands hommes », dans un gouvernement dont jusqu'ici M. Tarte son ami a été l'un des plus vigoureux ministres.

Une chose est néanmoins certaine: Sir Adolphe ne rouvrira jamais le débat sur la question des écoles du Manitoba, car il n'a jamais nié qu'il eût inspiré certains articles signés « Patriote », publiés dans la *Press* et approuvant le règlement Laurier: le jour où il rentrera dans l'arène ce sera pour mettre son talent au service d'idées pratiques, réalisables.

N. B.—Il faut en prendre et en laisser.

Le «Peuple»: c'est le nom d'un nouveau journal hebdomadaire qui vient de paraître à la Rivière du Loup (station). Nous lui souhaitons succès.

## IMPOSANTE CEREMONIE

### Bénédiction du Couvent Ste-Marie

Dimanche après midi a eu lieu la bénédiction d'un couvent. Cérémonie très imposante qui a attiré près de trois mille personnes.

C'était aussi la solennité de la nativité de la Vierge et les services religieux ont été pour cela doublement intéressants.

Avant de procéder à la maison d'école, il y avait eu à l'église salut solennel du Saint Sacrement et pompeux étalage de décors de fête, magnifique musique et sermon de très haute portée sociale, par le R. P. Gohiet. On avait disposé une rangée de fauteuils en avant des bancs. Le Supérieur, le R. P. Lecompte occupait la place du milieu, ayant à sa droite les commissaires d'écoles, M. le président Richer et MM. B. Carrière, Berthiaume et Trudel; à sa gauche le greffier de la municipalité scolaire, M. Laferrrière, le constructeur et l'architecte de l'école, MM. Bourque et Hamel.

#### LE SERMON.

Le R. P. Gohiet a prêché fort sagement sur le rôle de la femme dans la société, de la mère dans la famille et de son influence sur l'éducation des enfants. Les fidèles ont été profondément impressionnés de ce sermon.

Au salut, Mmes Joséphine et Espérance Chénier ont chanté avec beaucoup d'âme *Endelictus Meus*, de Cherubini; Mlle Fleur Ange Simon a donné un admirable *Ave Maria*, de Gounod; Mlle Espérance Chénier a rendu très brillamment un solo de cantique et le chœur a chanté un *Trantum Ergo*, de Lambillotte.

Mgr. le grand vicaire Routhier a fait la bénédiction. Il était accompagné des RR. PP. Duhaut et Provost.

#### LA BÉNÉDICTION

Après cette cérémonie, procédant en procession jusqu'au couvent et dans l'ordre qui suit, la foule assista à la bénédiction des classes:

Le cónestable.  
La croix.  
Les fillettes.  
Les jeunes filles et les femmes.  
La fanfare Durocher.  
MM. les commissaires d'écoles et les journalistes.  
Les frères et le clergé.  
La masse.

À l'école, sept cents élèves remplissaient les classes. Les inscriptions: « Bienvenue », « Reconnaissance aux amis de l'Education », « Amour et respect » et « O Marie! à toi l'hommage de tes enfants », se détachaient sur les murailles. L'édifice était à l'extérieur pavé de la base au sommet. On remarquait les drapeaux français et anglais, pontifical, du Sacré-Cœur, etc.

Dans une des classes que les sœurs avaient arrangées spécialement, il y a eu réception et séance à laquelle ont assisté Mgr. le grand vicaire, entouré des RR. PP. Lecompte, Gohiet, Duhaut Thérien Gratils les Révérends frères, MM. les commissaires et fonctionnaires déjà nommés, ainsi que MM. le député Champagne, le capitaine L. H. Pouliot, l'architecte et l'entrepreneur. Les élèves ont fait du chant et Mlle Larose, enfant de M. J. B. Larose, boutanger, a lu une adresse dans laquelle elle faisait allusion à M. le grand vicaire, aux dévouement des parents et du clergé et l'habileté des constructeurs, sans oublier un bon mot aux commissaires. D'autres chants ont été rendus par les élèves pendant que la fanfare, dehors, jouait pour les 3,000 personnes assemblées. Mgr. Routhier et le R. P. Lecompte ont prononcé de courtes allocutions puis toutes les classes, une par une, ont été bénies. Les RR. PP. Gohiet et Thérien assistaient le grand vicaire pour cette cérémonie qui s'est terminée après cinq heures. On a remarqué l'inscription suivante: « Vierge de vos sacrifices et de vos prières ».

Les cours sont commencés au couvent Ste-Marie depuis lundi.

### ENCOBE UNE BRUTE

#### A bord des chars électriques de Hull

Sous ce titre le *Temps* publiant dernièrement qu'un vieillard avait été jeté hors d'un tramway par un conducteur de Hull. Or, lundi dernier à 8 heures du soir, le même fait faillit se renouveler, nous écrit un correspondant digne de foi. Une famille qui revenait d'Aylmer, s'est vu menacée d'être jetée hors du tramway No 13 sur la rue Main, et cela malgré les tickets parfaitement valables. Il a fallu payer de nouveau pour éviter un scandale, et calmer la rage du bouledogue. Mais une poursuite va être intentée pour mettre à l'ordre ce voyou aussi incompetent que brutal dans son service.

## LA PLANTATION DES ARBRES FRUITIERS

### Conseils d'un vieux pépiniériste à la convention de la société de culture des fruits

Stanstead Plain, 20.—La convention annuelle de la société provinciale de la culture des fruits a été close hier soir, M. R. W. Shepherd a lu un travail sur la plantation des vergers au cours duquel il dit ce qui suit:

Dans les bons vieux jours de la plantation des vergers dans la province de Québec, on jugeait à propos de ne placer les rejets qu'à vingt ou vingt-cinq pieds de distance les uns des autres. Il y a cependant quelques vergers de l'époque qui échappent à la règle commune. Le résultat de cette erreur a été de produire des vergers dont le terrain est complètement ombragé, et dont les arbres entrelacent leurs branches, en sorte qu'ils ne produisent qu'un fruit d'un mince volume et d'une piètre coloration. Aussi les jardiniers se voient ils obligés de temps à autre de jouer de la hache parmi ces arbres et d'en abattre les branches les plus puissantes afin de faire pénétrer un peu d'air et de lumière, les deux premiers principes de toute végétation. Un autre de quarante ou cinquante ans, planté sur un sol riche, aéré et éclairé, produira d'aussi beaux fruits qu'un arbre planté depuis seulement quinze ans. C'est un préjugé populaire que les beaux fruits ne croissent que sur de jeunes arbres. Donnez autant d'air et de lumière à de vieux arbres et vous obtiendrez d'aussi bons résultats.

Je suis d'avis que pour les fruits comme les Saint Laurent d'hiver et autres arbres de cette sorte, quarante pieds d'intervalle ne sont pas de trop.

On m'a souvent demandé s'il était plus avantageux de planter au printemps qu'à l'automne; j'ai obtenu de bons résultats dans les deux cas. Quelques exemples; vous savez tous combien désastreux a été pour nos arbres le dernier hiver. Vers le 1er novembre dernier nous avons planté cent vingt-six arbres des variétés suivantes: Fameuse, McIntosh Red, Rochelle, Canada Red, Scots Winter. Le sol avait été bien labouré et l'endroit choisi était gras et point humide. Les rejets avaient été choisis dans ma pépinière et transplantés avec soin. La terre avait été amoncelée autour des troncs jusqu'à deux pieds de hauteur. Ceci est absolument nécessaire quand on plante en automne, afin de protéger les racines contre la gelée et aussi contre les raux des champs. Vers la mi-décembre, nous répandîmes du fumier en abondance à peu près six pouces d'épais sur la terre amoncelée au pied des arbres. C'était là une nouvelle précaution contre les froids qui m'avait été inspirée par le dur hiver qui s'annonçait—très peu de neige au commencement. C'est sans doute cette dernière précaution qui a sauvé mes arbres. Le printemps dernier, nous savons tous que dans cette province au moins, la végétation a été retardée considérablement par le froid qui a continué de sévir durant tout le mois de mai. D'abord mes arbres parurent faire pitoyable mine à côté de ceux de ma pépinière. Cela dépendait de ce que le soleil n'avait pu encore agir sur les racines, à cause de l'épaisse couche de terre qui les recouvrait. Mais après les grandes pluies de juin, ils crurent d'une manière étonnante.

Au printemps j'en plantai de la même sorte et il donnèrent d'aussi bons résultats.

Pour ma part, j'aime mieux planter en automne. Nous ne sommes pas aussi occupés que le printemps en sorte que nous pouvons y mettre plus de soins, les cultivateurs surtout. Peut-être lorsqu'on en a le temps vaut-il mieux planter au printemps. Cependant, les arbres plantés, à l'automne croissent plus vite l'année suivante que ceux qu'on plante au printemps. Cela est dû à ce que le choc de la transplantation a eu le temps de s'annuler et que la terre se trouve toute adoptée aux racines.

## COMMENT PREPARER LES JEUNES GENS A LA VOCATION AGRICOLE

Nous l'avons souvent répété, l'agriculture n'entrera réellement dans la voie du progrès qu'en autant que ceux qui y sont vivement intéressés de près comme de loin, prendront tous les moyens possibles pour en arriver à ce résultat.

Comme point de départ, pour assurer l'avenir prospère de notre agriculture, il faut surtout s'attacher aux jeunes gens que l'on destine à la vocation agricole, en la faisant aimer et en leur donnant une instruction essentiellement appropriée à leurs besoins pour l'avenir. Rien ne devrait être négligé pour en faire de bons cultivateurs. Un cultivateur ignorant est comme un menuisier qui ne sait pas faire usage de ses outils, un négociant qui n'a aucune connaissance du commerce jamais il ne saura tirer avantage de ses travaux de culture.

Dès que ce jeune homme sera capable de prendre part aux travaux de la ferme, il est nécessaire de l'intéresser aux soins du bétail, à l'entretien de l'outillage agricole, au jardinage, à la basse cour, enfin à tous les travaux de la culture. Le père de ce jeune homme doit mettre celui-ci au fait de tous les plans projetés, des succès réalisés comme des expériences faites à l'égard des différentes cultures sur la ferme; ce jeune homme lui-même devra avoir un petit champ consacré aux expériences.

Mais un jeune ne saura réellement profiter de ces premières expériences qu'en autant qu'en lui aura auparavant inspiré les idées d'économie, de travail et de bonne conduite. Pour cela on doit éloigner des mauvaises compagnies et lui rendre le séjour agréable à la ferme. Combien de jeunes gens dans nos campagnes, ne savent que faire à la maison, le soir, parce qu'on n'a pas su trouver les moyens de les y amuser, de les y intéresser et il cherchent ailleurs la dissipation qui souvent les conduit à l'ivrognerie et à l'éverbondage par la fréquentation de mauvaises compagnies.

Il faut donc, autant que possible, retenir les jeunes gens à la maison le soir, et essayer de leur procurer tous les amusements possibles dans la famille. Ils trouveront cette manière d'agir un peu rude de votre part, si se croient tard presque en captivité, mais plus tard ils seront les premiers à vous en remercier.

Dans le but de les intéresser dans les différents travaux de la ferme donnez leur un morceau de terre qu'ils cultiveront à leur profit, et que le profit qu'ils pourront en réaliser puisse leur servir des essais de culture qui pourraient leur être profitable. Faites en sorte qu'ils ne soient jamais sous le fait de la contrainte: qu'ils agissent librement en ayant pour but les avantages personnels qu'ils pourraient retirer du lopin de terre qu'ils cultivent pour leur propre compte; autrement il est certain qu'ils en rechercheront à quitter le toit paternel, pour se soustraire à votre manque de libéralité à leur égard; aussitôt qu'ils sentiront qu'ils peuvent gagner plus ailleurs qu'à la culture, ils prendront le chemin des villes pour exercer une autre occupation, un autre métier. Faites en sorte que l'argent qu'ils auront réalisé à la culture de leur propre lopin de terre serve à l'achat d'un animal quelconque de choix qu'ils élèveront sur la ferme, et vous pourrez être sûr que cet animal de prédilection recevra de leur part les soins les plus assidus, et que par là vous leurs apprendrez à améliorer votre troupeau de bétail.

Faites en sorte que dès le bas âge, par tous les moyens possibles, ils apprennent à apprécier la valeur de l'argent, et qu'ils ne le dépensent qu'à bonne enseigne, c'est-à-dire d'une manière profitable. C'est un point important que de savoir économiser ce qui nous coûte beaucoup de travail.

Faites leur connaître ce qu'il y a d'extravagant à se livrer à de folles dépenses, soit en promenade en boissous ou autrement, et encouragez-les à se servir des économies qu'ils ont pu réaliser, à l'achat d'instruments agricoles, de livres qui traitent d'agriculture et à la souscription d'un jour-

nal qui pourraient leur être d'une grande utilité en leur procurant l'avantage de faire de plus grands profits dans la culture de leur terre.

Enseignez leur l'industrie, l'économie et par dessus tout à être des fervents chrétiens; enseignez leur à chérir le toit paternel, à affectionner leur vocation agricole, et vous pouvez être certains qu'avec toutes ces qualités ils seront des cultivateurs modèles qui vivront dans le bien-être et l'abondance; ils seront des hommes d'exemples pour leur famille, pour la paroisse même, et utile à leur pays.

Voilà comment l'on doit former les jeunes gens qui se destinent à la vocation agricole. Autrement l'avenir de votre enfant sera perdu.

## POUR LE TEMPS DE L'EXHIBITION

Grande réduction offerte aux personnes qui désireront se procurer une bonne montre en or ou argent pour dames et messieurs. Bijoux, diamants, jons de mariage sans soudure, une spécialité. Cadeaux de noces et d'anniversaire, argenterie de toute sorte. Profitez de la grande réduction offerte. Toutes nos marchandises sont de première qualité à la portée de toutes les bourses.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs.

**ALP. COUTURE**  
horloger et bijoutier  
No. 96 RUE PRINCIPALE  
HULL.

## CHAUSSURES

**BON MARCHÉ**  
Pour le temps de l'exposition, j'offre en vente un lot considérable de bonnes et belles chaussures fines provenant des meilleures manufactures du Canada et des Etats-Unis. Chaussures de travail pour les ouvriers et les hommes de chantier. A meilleur marché que partout ailleurs. Condition: Argent comptant. Une visite est sollicitée.

**J. LETELLIER**  
COIN DES RUES CHURCH ET PRINCIPALE,  
HULL.  
En face de l'église anglaise.

## AVIS

La Compagnie Electrique d'Ottawa

Agence pour Hull, No 101 rue Main  
Résidence privée, Ottawa House, rue Church, Hull.

ETABLIE A HULL depuis 13 ANS.  
SYSTEME PERFECTIONNE.—Les commandes adressées au bureau de Hull ou au bureau principal à Ottawa recevront notre meilleure attention.

M. DE REPENTIGNY, A. A. DION,  
Agent. Surt. Génral  
Ottawa, 25 Novembre 1896

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC,  
District d'Ottawa.  
COUR SUPÉRIEURE  
No. 334

Dame Arline Bélanger, de la paroisse de St André Avellan, district tawa, épouse commune en biens Victor Lalonde, commerçant, cultivateur et huissier du même lieu, dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes

Demanderesse  
**VS**  
LE DIT VICTOR LALONDE

Défendeur  
La demanderesse a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre le défendeur.  
Hull, 31 Août 1897.

MAJOR & GOYETTE  
Procureurs de la demanderesse.

## Modistes de robes

Mlles Albina et Elyse Fournier de la rue Inkerman, désirent annoncer au public de Hull et des environs qu'elles ont ouvert à leur résidence un département pour la confection des robes pour dames et demoiselles d'après les modes les plus nouvelles. Coupe garantie, fini parfait et à des prix très modérés. Le patronage du public sollicité.

### Dr. J. E. FONTAINE

Gradué de l'Université Victoria, 1891  
No. 253 Rue PRINCIPALE, HULL  
Ancienne résidence du Dr. Beaudin,  
Consultation à toute heure.

TELEPHONE BELL 1678 RESIDENCE : STE. ROSE  
" MARCHANDS 192  
J. E. E. LEONARD, L. L. B.  
AVOCAT

Chambre 76 97, rue St-Jacques  
Edifice de la Banque du Peuple Montréal

**J. ALCIDE CHAUSSE**  
Architecte  
Mesureur et Evalueur  
159, RUE SEAW  
Coin de la rue Ste. Catherine  
MONTREAL.

### COMMENT FAIRE AIMER L'AGRICULTURE A SES ENFANTS

Nous demandions l'autre jour à un cultivateur de nos connaissances comment il se faisait que tous ses fils au nombre de six, étaient des cultivateurs, « Voyez-vous dit-il, j'aime moi-même la terre avec passion et je me suis pris de façon à inculquer ce goût à mes enfants ; car, suivant moi, je suis convaincu que c'est encore l'état de cultivateur qui est le meilleur, Je n'ai pas fait comme beaucoup de mes confrères qui maugréent continuellement contre l'état de cultivateur devant leurs enfants ; à les entendre il n'y a pas de pire état, et pour le prouver, il semble que ces cultivateurs s'évertuent à le rendre dur, pénible, à leurs fils. Je m'explique. Du moment que leurs jeunes enfants peuvent travailler sur la terre, s'il y a un mauvais instrument agricole on le met dans les mains ces pauvres enfants ont de la misère, ils travaillent et n'ont aucun goût pour leur ouvrage qui ne peut être bien fait avec un mauvais outil. Le père, bien souvent, n'a pas la patience nécessaire pour montrer à son fils comment prendre l'ouvrage qui lui paraît facile à lui mais qui est loin de l'être pour celui qui n'y est pas habitué. L'enfant a alors des reproches, il se rebute et prend en dégoût un ouvrage qui lui cause tant de tracas et dès lors, il est bien décidé de le quitter à la première occasion.

« D'autres fois, le père n'est pas raisonnable, il exige trop de ses enfants ; un jeune homme ne peut pas faire autant d'ouvrage qu'un homme fait, il faut donner un peu de repos à ses enfants et surtout ne pas leur ménager les paroles encourageantes ; moi-même qui vous parle, j'ai été à une dure école quand j'étais jeune ; j'ai travaillé bien fort sur la terre, et c'est presque un miracle, si je me suis pas rebuté de l'état de cultivateur ; mais j'aimais tant la terre. C'est pourquoi je n'ai pas mené mes enfants comme je l'ai été, par des maîtres qui me considéraient comme une véritable bête de somme. Je me suis appliqué à faire aimer la terre à mes enfants en les faisant travailler d'une manière raisonnable, intelligente, en les reprenant avec douceur, en ne m'impatientant pas à tout propos, en mettant dans les mains de mes enfants de bons instruments aratoires, de bons chevaux tranquilles, etc., enfin leur prouvant que le cultivateur qui sait prendre son ouvrage n'a pas à travailler plus dur que dans n'importe quel autre état, que bien au contraire, l'ouvrage que fait le cultivateur est le plus sain et le plus agréable. Vous voyez le résultat de mon enseignement ; mes six garçons sont cultivateurs, ils aiment autant que moi-même leur état et ne le changeraient pas pour aucun autre »

Ces paroles sont vraiment à méditer de même que beaucoup de cultivateurs pourraient suivre les conseils qu'elles renferment. On n'attire pas les mouches avec du vinaigre, on ne fait pas non plus aimer un état qu'on dénigre continuellement ; on ne fait pas aimer l'agriculture à ses enfants en les considérant pour ainsi dire comme des machines, quelquefois comme des bêtes de somme ; ces enfants que l'on traite ainsi abandonneront le plus tôt qu'ils pourront la terre, pour n'y jamais revenir ; ils feront toute autre chose que de cultiver.

C'est bien malheureux tout de même.

### Une Excursion des Récoltes au Lac St Jean

Afin de permettre aux cultivateurs de visiter la récolte splendide de cette année dans la région du Lac St Jean, une grande excursion est organisée par la Société de Colonisation de Montréal pour le 18 courant. Cette excursion promet d'être la plus considérable qui se soit encore faite. En outre, il y aura aussi un grand nombre de colons qui doivent se rendre au Lac St-Jean pour s'y installer, ainsi que plusieurs délégués des centres canadiens des Etats-Unis.

Le train d'excursion partira de Québec à 8.40 A. M. samedi, le 18 courant. Ce sera une belle occasion de visiter cette splendide région qui, de puis quelque temps surtout a été le rendez-vous d'un si grand nombre de nouveaux colons de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

### LE BLE

On remarque une hausse extraordinaire sur le prix du blé, dit un de nos confrères. Cette hausse tiendra-t-elle ? Si nous consultons les grands journaux des différents pays nous croyons que le prix du blé restera assez élevé mais descendra de ce taux excessif dirons nous, où il est actuellement.

Montera-t-il encore avant de descendre ?

Voilà le mystère. Mais il est certain que cette hausse extraordinaire n'étant pas justifiée par les besoins du monde n'est qu'un coup de bourse et par conséquent ne tiendra pas devant les importations des blés d'Amérique en Europe.

Voilà où conduit la spéculation ; on crie contre la hausse du prix du pain, on affole les populations, on trompe par le fait même les cultivateurs, on leur fait subir des dommages réels pour permettre aux grands capitalistes de faire des fortunes immenses !

N'est-il donc pas possible de régler la Bourse ?

N'est-il donc pas possible d'empêcher ces vols épouvantables ?

C'est la question que nous posons aux législateurs.

### Régina vs A. W. Grenier

La cause de la Reine contre Grenier, a été fixée pour audition finale on le sait, au 10 septembre prochain. Le procès promet d'être long. Les nombreux témoins tiendront en éveillé l'intérêt public. Sir Alexandre Lecote, Sir J. A. Chapleau, Sir Olivier Mowat, Sir Wilfrid Laurier, L'hon. C. A. Geoffrin, L'hon. C. A. Pelletier, Sa Grandeur Mgr C. A. Maquis, L'hon. François Langelier, L'hon. Charles Langelier, G. H. Bergeron M. P ; Er est Pcaud, C. Langelier, Georges Deeners, T. G. Shaughnessy du C.P.R., J. N. Greenshields C. R. Rufus Pope, L'hon. F. G. Marchand sont parmi les cent témoins qui seront signés.

### Grand Opera House

Ce soir, demain, samedi après midi et samedi soir, la célèbre compagnie dramatique de Frost-Fanshawe, tiendra l'affiche à la salle du Grand Opera, Ottawa. Ce soir l'on jouera le drame à sensation, « LES DEUX ORPHELINES ». Demain soir, *Peck's bad boy*.

Lundi, mardi et mercredi de la semaine prochaine. *The new wing*.

Cette pièce est une comédie anglaise, qui a été jouée à Londres où elle a obtenu un succès comique extraordinaire. Messieurs Schnoher et Worf qui ont obtenu le permis de jouer cette pièce en Amérique, par l'entremise de M. Frank Sanger, ont engagé une troupe de forte renommée. M. Ovis Shattuck qui remplit le rôle de « Stab » le tapissier, est un des meilleurs comédiens. Mess. Edward Wonn ; H. G. Lansdale, Delle Neba Harrison, Dlle Elizabeth Whitnez, et M. Oliver Howe sont des acteurs de première force. Prix populaires 15, 25, 35, 50 cts, Matinée 25 cts, Balcon 15 cts.

### Pour St-Sauveur, Québec

M. Joseph Bélanger, (boulangier) depuis plusieurs années à Hull, a quitté mardi matin cette dernière place, dans l'intention de s'établir à St-Sauveur de Québec. M. Bélanger offre ses plus sincères remerciements à ses nombreuses pratiques qui ont bien voulu l'encourager.

### NAISSANCE

A Hull, le 9 courant, madame H. A. Goyette, avocat, une fille.

### La Vie d'un Homme Qui bat au Moulin

Est une de celles qui sont les plus exposés aux températures variables et inclementes

Il devient aisément la proie de la maladie — Un des résultats naturels, c'est le rhumatisme — Quelqu'un qui a souffert pendant plus de neuf ans, raconte son histoire.

De «l'Intelligencer» de Belleville, Ont.

Il est douteux qu'il y ait une existence humaine plus misérable et plus destructive de la constitution que celle menée par un homme qui bat au moulin. Constattement exposé aux pluies et aux orages de la saison d'automne, compliqué de la poussière produite par le battage, il est une proie facile pour la maladie. M. Jos. A. Davio, un citoyen de Wicflow, comté de Hasting, a suivi la machine à battre pendant quelques mois tous les autumnes. Depuis huit ou neuf ans il fut sujet à des attaques de rhumatisme inflammatoire. La maladie apparaissait ordinairement en automne et durait une partie de l'hiver, ne causant pas de bien grandes souffrances, mais beaucoup de trouble et de gêne. M. Davio eut sa plus sérieuse attaque en 1893. La maladie se manifesta par l'inflammation de la main droite, et en moins de vingt-quatre heures, le système tout entier était envahi ; les jambes étaient durement enflées, à tel point que les jointures les articulations disparaissaient complètement. L'accès dura dix mois pendant lesquels M. Davio fut incapable de revêtir ses habits, et les souffrances qu'il endura sont impossibles à décrire. Médecins sur médecins furent appelés, mais sans résultats. On essaya alors des remèdes brevetés, mais également sans succès.

«Je ne puis dire, dit M. Davio, combien d'argent a été dépensé en médecines et en remèdes, mais je sais que ça s'éleva à une somme considérable ; et j'aurais volontier sacrifié ma femme pour obtenir le soulagement des terribles souffrances que j'endurais. Toutes les dépenses que j'étais semblant ne me rien rapporter et je commençais à désespérer. Sous l'empire de cette pensée, me conformant au conseil d'un ami, je commençai à faire usage des Pilules Roses du Dr Williams. Les six premières boîtes parurent ne produire aucun bien et je fus bien près de me laisser aller au découragement. Je pensais, toutefois, que vu la nature de mon mal, je n'avais pas persisté assez longtemps dans l'emploi des pilules. J'en achetai donc trois nouvelles boîtes et après les avoir prises, je constatai une grande amélioration, et le mal s'accrut de jour en jour. Je continuai à prendre les Pilules Roses du Dr Williams et après en avoir dépensé dix huit boîtes, mon mal était entièrement disparu, et je me sentais dans toute la vigueur de la jeunesse. Je crois, également, que la guérison est permanente, parce que, depuis, je n'ai jamais su ce que c'était que des douleurs rhumatismales.»

On peut voir par là que les Pilules Roses du Dr Williams ont délivré M. Davio des atroces douleurs du rhumatisme et ça au prix d'une bien petite dépense comparativement, après que les médecins et leurs remèdes furent impuissants à lui apporter même un léger soulagement. Il est oiseux de dire que si on essaie de bonne foi les Pilules Roses du Dr Williams, on est sûr qu'elles apporteront le soulagement et la guérison. Chaque boîte de Pilules Roses véritables, porte la marque de commerce sur l'enveloppe qui l'entoure, et le consommateur peut, par ce moyen, éviter qu'on lui impose des imitations. Vendues par tous les détaillants à 50 cts la boîte ou six boîtes pour \$2.50

### A PEU DE FRAIS

Après avoir inutilement essayé une quantité de remèdes, dont quelques-uns sont fort dispendieux, pour traiter un rhume opiniâtre, une toux persistante, une bronchite chronique, essayez le BAUME RHUMAL. Il vous guérira à peu de frais et rapidement.

# OUVERTURE

## DES MODES D'AUTOMNE ET D'HIVER

### GRANDE REDUCTION PENDANT LE TEMPS DE L'EXHIBITION

Vu la grande foule, nous croyons que le nombre des dames n'avaient pu se faire servir à leur goût, nous leur demandons bien excuse, nous aurons un personnel encore plus complet.

## LUNDI Réductions sans précédentes dans tous les Départements

### MODES ! MODES ! MODES !

Un département de MODES sous la direction d'une modiste de la plus haute expérience Dlle EMILIANA PAQUETTE d'Ottawa, où sa renommée n'est plus à faire. Ainsi dans les MODES, tout du nouveau, du chic et du beau, fait avec un goût tout à fait artistique, nous n'avons pas seulement des copies, mais de véritables créations, ou l'originalité et le bon goût s'imposent auprès des meilleurs juges.

Nous espérons mesdames, que vous voudrez bien nous accorder une visite et apprécier les efforts que nous faisons pour vous plaire, nous avons essayé de nous surpasser.

Venez même si vous n'avez pas besoin d'acheter—l'honneur de votre visite sera notre récompense !

N'oubliez pas la place.

# GRAND SYNDICAT ST-JOSEPH M. LAVIGNE & CIE.

Nos 70 et 72 Rue Inkerman, Hull. (En face du marché)

### NOTES DE HULL

—Cinquante journalistes du Vermont, visiteront Ottawa pendant l'exposition.

—Le terme spécial de la cour de Circuit, ouvert la semaine dernière, s'est terminé mardi après midi.

—M. Reseman, surintendant général du chemin de fer de la Gatineau a décidé de ne pas faire d'excursion sur son chemin durant l'exposition d'Ottawa. Des billets de première classe seront vendus à moitié prix durant toute la semaine de l'exposition.

—Le conseil de ville de Hull, a reçu de M. Roy, secrétaire du département des Travaux Publics, une communication au sujet du chemin situé près du pont de la Gatineau du côté de Hull. Le département demande à la corporation de faire macadamiser le chemin en question.

—Le représentant de la maison de M. le Dr. Ed. Morin de Québec est actuellement à Hull par affaires. Cette pharmacie est la seule maison canadienne où l'on peut se procurer des célèbres préparations qui font tant de bien aux personnes qui en font usage.

### PERSONNELS

Madame Allard, de St. Albans, Vermont, est en promenade à Hull, chez son père, M. A. Moussette, gouverneur de la prison.

M. Réchevin D. Richer est parti mardi pour Ste. Anne des Plaines, Manitoba.

Son Honneur le juge Lavergne, est parti mardi soir pour Bryson.

M. Thom. Ahearn, contracteur, est parti pour l'ouest.

Delles Annie et Bella filles de M. Noël Chevrier, marchand de Winnipeg, sont en promenade à Hull, chez leur oncle M. L. N. Champagne, M. P.

M. Chs Tassé, expert en mines, de service à la mine d'argent de M. Wright, à Baie des Peres, est l'hôte de son cousin, M. Mireault. M. Tassé a emporté plusieurs échantillons de minerais.

Dlles Caron et Remillard, modistes, sont de retour de Montréal.

### AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné qu'un extrait du rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité de la cité de Hull, pour l'année 1897-98, donne et les noms de toutes les personnes portées sur ce rôle qui résident dans la municipalité, et sont habiles à agir comme grands ou petits jurés, a été préparé, et qu'il sera soumis à la considération du conseil de la dite cité de Hull lundi, le quatrième jour d'Octobre prochain à sept heures et demie du soir.

Que les personnes qui ont droit à l'exemption de servir comme jurés en vertu de la loi aient à s'assurer auprès du sousigné que leurs noms ont été omis ou rayés du dit extrait.

Donné à Hull, au bureau du greffier en l'Hôtel de ville, le troisième jour de septembre mil huit cent quatre vingt dix sept.

JOHN F. BOULT  
Greffier de la Cité

### LE GRANT'S HALL

La cie. dramatique de Josie Mills donne à la salle Grant à toutes les après midi et le soir des représentations qui valent la peine. Comédie, drame, Vaudeville, chant, danse et musique sont les spécialités qu'offre cette excellente compagnie. Les décors sont parfaits et les costumes très élégants. Prix : le soir 10-20 et 30 cts. Matinée 10 cts. L'on ne saurait trouver un meilleur endroit pour passer quelques heures agréables sans qu'il en coûte trop cher.

Ce soir, demain et samedi ne manquez pas d'aller voir la belle représentation *Mr. Barnes of New-York*.

### SALLE DU GRAND - OPERA

RUE QUEEN, OTTAWA

Ne manquez pas d'aller assister aux grandes représentations dramatiques qui auront lieu à tous les soirs à la Salle du Grand Opera à Ottawa, la semaine prochaine.

Le nouveau gérant M. Frank, se tient au bureau tous les jours de 10 hrs A. M. jusqu'à 11 hrs P. M.

Les personnes qui veulent retenir les sièges pendant la journée n'ont qu'à se présenter.

M. Frank, nous a laissé entendre qu'il venait de clore des contrats d'engagement avec les meilleurs compagnies des Etats-Unis, et Ottawa, peut s'attendre à une saison théâtrale, telle que, es citoyens n'ont jamais vue.

Prix populaires :—15, 25, 35 et 50 cts. Matinées, 15 et 25 cts.

### La Législature de Québec

Galerie des membres du Conseil Législatif et des députés à l'Assemblée Législative, par Pierre Georges Roy — Lévis : « Bulletin des Recherches Historiques »—1897.

Ouvrage de plus de 200 pages imprimé sur papier de luxe et relié en toile, contenant le portrait et la biographie du lieutenant gouverneur, des ministres des membres du Conseil législatif et des députés à l'Assemblée législative.

Prix : \$1.00 l'exemplaire.

S'adresser à l'auteur.

PIERRE GEORGES ROY,  
9, rue Wolfe, Lévis, Qué.



### AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné qu'un extrait du rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité de la cité de Hull, pour l'année 1897-98, donne et les noms de toutes les personnes portées sur ce rôle qui résident dans la municipalité, et sont habiles à agir comme grands ou petits jurés, a été préparé, et qu'il sera soumis à la considération du conseil de la dite cité de Hull lundi, le quatrième jour d'Octobre prochain à sept heures et demie du soir.

Que les personnes qui ont droit à l'exemption de servir comme jurés en vertu de la loi aient à s'assurer auprès du sousigné que leurs noms ont été omis ou rayés du dit extrait.

Donné à Hull, au bureau du greffier en l'Hôtel de ville, le troisième jour de septembre mil huit cent quatre vingt dix sept.

JOHN F. BOULT  
Greffier de la Cité

### CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

A partir de dimanche, le 16 mai 1897 les trains circuleront comme suit.

No 1 Express Quitte Ottawa 5.20 p.m. Arrive Gracefield 8.03 p.m.

No 3 Mixte Quitte Ottawa 8.00 a.m. Arrive Gracefield 12.25 p.m.

No 2 Exp. Quitte Gracefield 6.10 a.m. Arrive Ottawa 9.00 a.m.

No 4 Mixte Quitte Gracefield 3.15 p.m. Arrive Ottawa 7.30 p.m.

No 5 Express Quitte Ottawa 1.45 p.m. Arrive Gracefield 4.35 p.m.

No 6 Exp. Quitte Gracefield 5.40 p.m. Arrive Ottawa 8.35 p.m.

No 7 Exp. Quitte Ottawa 10.15 a.m. Arrive Gracefield 1.00 p.m.

No 8 Exp. Quitte Gracefield 5.15 p.m. Arrive Ottawa 8.00 p.m.

Nos. 1 et 2 circule tous les jours et dimanches exceptés.

Nos. 3 et 4 circule tous les jours excepté le samedi et dimanche.

Nos. 5 et 6 circule les samedis seulement.

Nos. 7 et 8 circule les dimanches seulement.

P. W. RESSEMAN,  
Surintendant Général.

### NOUVELLES MODES

Delle A. REMILLARD, modiste bien connue à Hull, désire annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général de Hull et des environs qu'elle est en mesure de pouvoir donner pleine et entière satisfaction de chapeaux pour dames et demoiselles.

LE STYCK en printemps, a été augmenté considérablement de garnitures, rubans, plumes, formes, sigrettes, etc., etc.

Chapeaux garnis et non garnis.—Une spécialité.

DELLE A. REMILLARD,  
Modiste  
No. 62 Rue Principale, Hull, Qué.

### AGENTS DEMANDES

AGENTS actifs qui veulent un emploi permanent et payant, peuvent procurer le même s'ils s'engagent avec nous pour vendre nos spécialités vigoureux et nos pastilles de Semences, élevées au Canada. Récompenses gratuites. Salaires payés à la semaine. Forfait de suite pour la participation et gagner le territoire exclusif.

WILLIAM NURSEY Co  
Toronto, O. C.

### Chemins de Fer de la Gatineau

Le train d'excursion du dimanche du Chemin de Fer de la Gatineau, laisse la Gare de Hull à 10.20 a. m., pour Gracefield et toutes les stations intermédiaires. Retour à 7.55 p. m. es prix sont réduits de moitié.

10 mai 1897.

### CHAUSSURES DE LUXES

CHAUSSURES FINES !!!  
CHAUSSURES pour demoiselles et messieurs. Une spécialité.

Bonnes Chaussures de Travail  
GRANDE REDUCTION à l'approche de l'automne.

Au nouveau magasin de chaussures de

### J. LETELLIER

Coin des rues Principale et Church  
(Vis à vis l'église Anglaise.)  
N. B.—Argent comptant seulement.

**CARTES PROFESSIONNELLES.**

**VOC TS**

**ROCHON ET CHAMPAGNE**  
AVOCATS.  
A. ROCHON, C.R. L. N. Champagne M.P.,  
No. 214 Rue Principale.

**B. MAJOR, M.P.P.,**  
AVOCAT.  
No. 128 Rue Principale.

**HENRY AXLEN**  
AVOCAT.  
No. 92 rue Principale, Block Scott Hull

**J. BROOKE,**  
AVOCAT.  
163 Rue Principale.  
N. B.—ARGENT A PRÉTER

**NELLIS & MONK**  
Avocats, Procureurs et Notaires  
22 RUE METCALFE  
OTTAWA

**P. FORAN, M. A., Q. C.,**  
AVOCAT.  
226 Rue Principale,

**MCCONNELL, B. C. L.**  
AVOCAT.  
146, Rue Principale.

**X. TALBOT,**  
AVOCAT.  
Bloc Goyette, Rue Principale.

**M. McDOUGALL, C. R.**  
AVOCAT.  
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale  
Hull.

**W. C. WRIGHT,**  
AVOCAT.  
Rue Principale, Hull, Telephone No. 1173  
Argent à Prêter.

**A. GOYETTE,**  
AVOCAT  
No. 101 rue Principale Hull

**E. IUSIER, B. A.**  
Avocat, Procureur Notaire, etc.  
Bureau: 569 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau,  
Ottawa.  
Argent à prêter.

**NOTAIRES**

**A. MALO,**  
NOTAIRE  
202, Rue Principale.

**A. LABELLE,**  
NOTAIRE  
No. 204 Rue Principale.

**P. T. DESJARDINS,**  
NOTAIRE  
Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté,  
148 rue Principale, Hull

**N. TETREAU,**  
NOTAIRE  
151 Rue Principale, Hull.

**MEDECINS**

**Dr ALEX OUMET**  
No 111 RUE PRINCIPALE  
HULL.

**Dr S. P. COOKE**  
occupera à l'avenir son bureau  
dans la Bank Street Chambers, coin  
des rues Albert et Bank, Ottawa.  
Les heures de bureau seront de 9 à  
11 a. m., de 2 à 3 et 7 à 9 hrs. p. m.  
Telephone 1081.

**Dr URGEL ARCHAMBAULT**  
Coin des Rues Brewery et Wright,  
HULL

**Dr. Howard F. Lyster, M. D.**  
(Gradué de l'Université McGill,  
Montréal.)  
No. 70 RUE BREWERY, HULL.  
B. B. P. No. 103.

**CONTRACTEURS**

**Viau et Lachance**  
ENTREPRENEUR  
HULL, QUE

**JOS. BOURQUE**  
ENTREPRENEUR  
Espaces Publics, Eglises, Couvents,  
Collèges, une spécialité.  
RUE ALMA, HULL, QUE.

**BILODEAU & RENAUD**  
Curateur conjoints, courtiers et comp-  
tables.  
15 ST JAMES ST., 15  
MONTREAL  
Telephone Bell 2003.

**HOTELS**

**HOTEL RIENDEAU**  
Place Jacques-Cartier, Montreal  
Cet hôtel, sous la direction de M. Jos. Riendeau,  
offre tous les avantages possibles et est l'un des  
plus confortables.  
Nous engageons nos amis de la capitale et de  
tous les environs à venir visiter cet hôtel quand les affaires les  
appelleront à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en  
adresser.

*Suite de la première page*

payables au porteur d'iceux lorsque et immédiatement après que l'intérêt semi-annuel mentionné à la dite débeture deviendra dû, et seront lors du paiement d'iceux, remis au dit greffier.

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la dite cité, et il est par le présent adecté à même les revenus de la dite cité, une somme de deux mille cinquante piastres pour pourvoir au paiement de l'intérêt comme cidessus sur les dites débetures, durant toutes et chaque année de et après l'émission d'icelles, et jusqu'à leur pleine échéance.

Il sera, et il est par le présent règlement, créé et établi pour le rachat des dites débetures à leur échéance, à même les revenus de la dite Cité de Hull, un fond d'amortissement de deux par cent, soit mille soixante et dix piastres par année laquelle dite somme sera annuellement payée entre les mains du Trésorier de la Province de Québec, tel que pourvu et requis par la loi, et restera déposé entre les mains du dit Trésorier de la Province, avec les intérêts qui accroîtront sur icelles, jusqu'à ce quelle soit arrivée au chiffre de cinquante trois mille cinq cents piastres.

L'émission des débetures cidessus et le principal, l'intérêt et le fonds d'amortissement sur icelles, seront et sont par les présentes garantis et assurés sur les fonds généraux de la dite cité de Hull, et de la corporation de la dite cité de Hull, y compris les revenus de son aqueduc

Que l'emprunt ainsi contracté sera et est par le présent règlement affecté aux fins susdites, à savoir, pour étendre et prolonger le dit aqueduc dans les rues mentionnées cidessus.

Que l'enregistrement du présent règlement et des débetures à être émises sur icelui est autorisé et pourra être affecté au bureau d'enregistrement du Comté d'Ottawa suivant les dispositions de la loi. Que le registraire de ce comté fera entrer et enregistrer à la demande des porteurs originaires ou de tout cessionnaire postérieur, le nom de ces porteurs originaires ou cessionnaires; le dernier inscrit dans le livre d'enregistrement sera *prima facie* réputé le propriétaire et possesseur légal de toutes débetures ainsi enregistrées.

Donné sous le sceau commun de la cité de Hull, le jour et an cidessus en premier lieu mentionnés.

(Signé) **JOHN F. BOULT** (Signé) **W. F. SCOTT**  
Greffier de la Cité. Maire.

**PROVINCE DE QUEBEC,**  
**DISTRICT D'OTTAWA**

**A** UNE assemblée publique des contribuables électeurs propriétaires de la Cité de Hull, tenu à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant midi, lundi, le treizième jour de septembre, mil huit cent quatre vingt dix-sept, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire W. F. Scott au fauteuil, et plusieurs contribuables électeurs propriétaires de la dite cité, habile à voter entre'autres: C. Poirier, R. W. Farley, John F. Boul, Dolphis Savard, Jos Ste Marie, A. P. Thibault, L. N. Champagne, D. Richer, L. Raymond, H. Dupuis, I. Ducharme, Ant. Parent et J. Bto Larose.

L'avis de convocation de cette assemblée et le certificat de publication de cet avis ainsi que le règlement No 70, sont lus à l'assemblée en français et en anglais, et, plus d'une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de cette assemblée, sans qu'aucun électeur n'eut demandé ni requis la votation sur le dit règlement, tel règlement est déclaré adopté à l'unanimité par les contribuables intéressés.

(Signé) **JOHN F. BOULT** (Signé) **W. F. SCOTT**  
Greffier de la Cité. Maire.

Je, John F. Boul, Greffier de la Cité de Hull, certifie en outre, que toute la procédure et les formalités requises pour et lors de la passation et l'adoption de ce Règlement No 70 ont été régulièrement observées, par le conseil de la Cité de Hull et ses officiers, tel qu'il appert aux documents de record au bureau de la Corporation de la dite Cité de Hull se rattachant au dit règlement.

(Signé) **JOHN F. BOULT**  
Greffier de la Cité.

**PROVINCE DE QUEBEC,**  
**DISTRICT D'OTTAWA**

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 1897.

**A** UNE assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité à sept heures et demie du soir, mardi (hier étant la fête du travail), le septième jour de Septembre, mil huit cent quatre-vingt dix-sept à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire W. F. Scott au fauteuil et les échevins Caron, Richer, Farley, Laurin, Ste Marie, Dupuis, Falardeau, Poirier, et Reinhardt formant quorum du dit conseil.

L'échevin Richer demande, et le conseil consent, que l'ordre du jour, soit pris à la lecture des rapports.

Les rapports suivants sont soumis.

**LE 96ème RAPPORT DU COMITE DES FINANCES**

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre comité de finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier vendredi le 3ème jour de septembre 1897 sous la présidence de l'échevin Richer président au fauteuil et les échevins Ste Marie, Reinhardt et prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants:

La Paie-list de la corporation	\$ 698 68
" " " " M. Normand	517 80
D. Dupuis	187 50
La Corporation du Comté d'Ottawa	40 00
Moses Benedict	47 81
James Renaud	18 69
McKinley & Northwood	12 00
F. X. Bouvier	11 10
Pritchard & Andrews	4 30
Sylvain St Jean	2 10
Govt. Provincial	

votre comité recommande que les bouchers soient forcés de faire brûler ou enterrer les refus de leurs abattoirs, et non pas de les porter à l'incinérateur, ce qui entraîne une dépense assez considérable à la corporation.

Votre comité recommande ce qui suit:—

1. Que la requête du Rév. Père Duhaut demandant exemption de taxes sur la salle de la jeunesse, soit accordée.
2. Que la propriété Table Rock appartenant à Alexander Fraser omise sur le rôle d'évaluation et soit inscrite avec la même évaluation que l'année dernière, ainsi que la propriété de Noël Beaudin, rue Wellington.
3. Que la propriété des sœurs grises coin des rues Alma et Division

entrée dans la colonne des propriétés non-taxables, soit chargée comme taxable vu qu'il n'y aura pas de classe dans cette bâtisse pour l'année courante.

4. Que l'augmentation de \$10,000.00 sur une des propriétés de M. J. R. Booth, par erreur, sur le rôle d'évaluation, soit retranchée, et, que le Greffier soit chargée de notifier les parties intéressées à ces divers changements au dit rôle d'évaluation.

5. Que les fils de propriétaires demeurant avec leurs parents, ne soient pas chargés une *Poll Tax*.

6. Qu'une remise de 5% soit faite à tout contribuable payant ses taxes municipales, de l'année courante, avant le 1er Novembre prochain.

(Signé) **D. RICHER, Président,**  
**V. O. FALARDEAU,**  
**J. REINHARDT,**  
**JOSEPH STE MARIE,**

1. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste Marie: Que le 96e rapport du comité des finances soit adopté.

Adopté.

**LE 97ème RAPPORT DU COMITE DU FEU ET DE L'EAU**

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre comité du Feu et de l'Eau dûment assemblé au bureau de votre Greffier vendredi le 3ème jour de Septembre 1897 sous la présidence de l'échevin Farley président au fauteuil et les échevins Poirier, Raymond Laurin, Dupuis et Richer prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants:

La Paie-list de l'aqueduc	\$ 229 32
" " " du Chef Genest	64 13
Joseph Lemieux	321 50
P. E. Caron & Frères	82 50
Caron Carrière & Cie	16 53
P. A. Meilleur	9 01
L. Genest	8 17
S. St Jean	4 75
T. St Jean	4 25
Allard et Cie	4 65
Siméon Dupuis	2 40
Basile Carrière	1 40

Votre comité recommande que le règlement concernant les cheminées soit mis en force.

(Signé) **R. W. FARLEY, Président,**  
**D. RICHER,**  
**X. LAURIN,**  
**C. POIRIER,**  
**H. DUPUIS,**

2. Proposé par l'échevin Laurin, secondé par l'échevin Poirier: Que le 97ème rapport du comité du Feu et de l'Eau soit adopté.

Adopté.

3. Moved by Alderman Farley, seconded by Alderman Dupuis:

That this council having learned with sincere regret of the sad bereavement of Alderman Fortin, through the loss of his daughter, hereby offers its most sincere condolences.

That this council in view of this sad circumstance stand adjourned until Wednesday evening the 8th instant, and the City Clerk is hereby instructed to forward a copy of this resolution.

Carried.

**PROVINCE DE QUEBEC,**  
**DISTRICT D'OTTAWA**

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 1897

**A** UNE assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, mercredi, le huitième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt dix-sept, à laquelle sont présents: Son Honneur le maire W. F. Scott au fauteuil, et les échevins Caron, Richer, Farley, Laurin, Ste-Marie, Dupuis et Falardeau, formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Laurin: Que les minutes du 2, 3, 4 et 5 août dernier, qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste-Marie:

Que les comptes et communications qui viennent d'être lus et déposés sur le bureau de ce conseil, soient déferés à leurs comités respectifs à l'exception des demandes de réparages au chemin du pont de la Gatineau et la demande de M. C. St-Arnaud.

Adopté.

Les échevins Poirier et Helmer arrivent.

3. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Falardeau: Que la somme de \$375.70 soit votée à M. Domina Dupuis pour bois de trottoir.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Dupuis:

Que la liste des jurés pour l'année 1897-98, préparée par le Greffier, soit prise en considération par ce conseil à sa prochaine assemblée régulière du mois d'octobre.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Richer:

Que la somme de \$100.00 soit votée à M. Casimir St Arnaud en acompte sur le montant de son contrat pour la tourbe du pare.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Laurin, secondé par l'échevin Falardeau:

Que la somme de cinquante piastres soit votée pour réparer la rue Chaudière et des trottoirs en dangers.

POUR:—Les échevins Laurin, Dupuis et Falardeau.—S.

CONTRE:—Les échevins Caron, Richer, Helmer, Farley, Ste-Marie et Poirier.—6.

Motion rejetée.

7. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Richer:

Qu'un comité composé de Son Honneur le maire, des échevins Richer Farley, Fortin, Poirier, Ste-Marie et Helmer, soit formé, afin de prendre les moyens nécessaires pour amender la charte de la cité de Hull à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Laurin:

Que ce conseil ajourne.

**COMPAGNIE D'EXPOSITION —DU— CANADA CENTRAL DIXIEME EXPOSITION ANNUELLE —A— OTTAWA SEPTEMBRE 17 AU 26 1897**

**L'exposition jubilaire de l'Est du Canada**

L'administration n'a rien épargné pour que cette exposition soit la plus belle, surpassant tout ce que nous avons eu jusqu'à présent.

La liste de prix est augmentée, spécialement dans les départements des animaux vivants, volailles et produits de la laiterie

**\$14,900,00**

Seront offerts en prix à part 31 médailles en or, argent et en bronze et des prix spéciaux en argent. Procurez vous une liste de prix et référez aux pages 3 et 4. L'accomodation pour les animaux vivants est la meilleure du Canada.

**ATTRACTIONS**

Programme magnifique d'attractions pour l'après midi et le soir, belles et attrayantes nouvelles et resplandissantes encore jamais vus à Ottawa, jamais entreprise semblables n'a été tentée par l'association, comprenant le cinématographe et la fameuse peinture de Delorme "Le Forgeron", évaluée à \$50,000

**ATTRACTIONS DU SOIR GRAND Spectacle Historique LA PRISE DE LA BASTILLE**

Avec feux d'artifice, manœuvre et exercice militaire toutes les spécialités de la compagnie y prenant part.

Visitez l'exposition d'Ottawa, cette année et soyez convaincu qu'elle sera à la hauteur de la grande exposition du Canada Central de 1897.

La saison la plus favorable pour visiter la capitale du Dominion.

Les prix de passage seront réduits sur toutes les lignes de chemin de fer et bateaux à vapeur.

Pour toutes informations, adressez vous à

**Wm HUTCHISON, M. P.,** Président

**E. McMAHON,** Secrétaire

**DIEU SAUVE LA REINE**

**IL FAUT ALLER CHEZ LE TAILLEUR POPULAIRE J. R. MCNEIL, — POUR — Un Habillemeut sur commande. Coupe garantie et fini parfait. 203 RUE SPARKS OTTAWA, ONT.**